

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2012.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :
13

PRÉSENTS :
11

POUVOIRS :
/

VOTANTS :
11

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le dix mai, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué, s'est réuni à la MAIRIE,
sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 4 mai 2012.

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs :
CORNUAULT Véronique (Maire), PINEAU Jean-Louis, PROUST Jacky, DAVault Joëlle,
DEJONCKHEERE Thierry (Adjoint), LÉON Jean-Jacques, PASQUIER Thierry, NOIRAUlt Danielle,
SAIVRES Jean-François, BAUDOUIN Jean-Paul, PROUST-FLORISSON Gaëlle.

Absents excusés: Mme BLAIS Angéline, M. BOITARD Steeve.

Pouvoirs: /

Mme Gaëlle PROUST-FLORISSON a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Réaménagement Espace Rondier et aménagement maison de santé : informations diverses sur l'évolution du projet, sur les possibilités d'apports d'aides financières et décisions diverses à prendre (diagnostic solidité des bâtiments, devenir de la grange, etc.).
- Proposition de cession d'une cellule de l'Espace Rondier.
- Voirie :
 - *travaux rue du Fief Guichard (lancement de consultation),
 - *régularisation et transferts de surfaces au lieudit « Les Jumeaux ».
- Personnel communal : régime indemnitaire 2012.
- Acquisition d'un tracteur : lancement de consultation.
- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune : signature convention de partenariat avec le SDIS 79.
- Adoption d'une convention (provisoire) de partenariat entre l'association Familles Rurales et la Commune dans le cadre de l'organisation du service « pedibus ».
- Demande d'autorisation de dépôt de conteneurs de collecte de textile (Association Emmaüs TRIO) et adoption de la convention de partenariat correspondante.
- Adoption convention Laboratoire LASAT pour contrôles sanitaires (légionelles) dans certains bâtiments communaux.
- Feu d'artifice fête du 14 juillet 2012 : adoption proposition Sté BREZAC Artifices.
- Réflexion sur le devenir des locaux de l'ancienne Trésorerie.
- Questions et infos diverses (rencontre avec le SDIS dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre de secours, réunion d'information communautaire du 27 avril dans le cadre de la préparation à la mise en place de la réforme territoriale, projet d'acquisition de parcelles auprès de Mme Paulette GUILBAULT et de ses enfants, etc.).
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et interroge les Conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques à formuler ou questions à poser, portant sur le compte rendu de la séance du 10 avril dernier. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance et procède à sa signature.

Cette formalité effectuée, Madame le Maire sollicite l'autorisation (qui lui est accordée) de traiter, sans attendre, un point supplémentaire au titre des questions diverses, portant sur des écritures comptables à opérer sur le budget principal de l'exercice 2012.

D 39-2012 : ÉCRITURES COMPTABLES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opérer les écritures comptables ci-après détaillées (virements de crédits portant sur le budget principal de l'exercice 2012) :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres bâtiments publics	21/21318	350,00		
Bâtiments scolaires : complément installation électrique (site informatique).			21/21312	350,00
Totaux :		350,00		350,00

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
011/6 0632	Fournitures de petit équipement	-500,00	
023	Virement à la section d'investissement	500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		500,00
21/21 58	Autres installations, matériel & outillage techniques : achat	500,00	
	marteau perforateur à batterie = 1093,14 €		
	Totaux	500,00	500,00

D 40-2012 : RÉHABILITATION ESPACE RONDIER ET AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE SANTÉ : ÉVOLUTION DU PROJET ET DISPOSITIONS DIVERSES (DIAGNOSTIC SOLIDITÉ DES BÂTIMENTS ET DEVENIR DE LA GRANGE)

Madame le Maire apporte les informations suivantes sur le projet de réhabilitation de l'Espace Rondier et d'aménagement d'un Pôle Santé, et notamment sur l'évolution des démarches opérées et contacts pris en vue de l'élaboration du dossier et du financement de l'opération.

Une rencontre, qui a eu lieu (le 18 avril) avec le Pays de Gâtine (représenté par M. Ronan CESBRON) et le CAUE 79 (représenté par Madame Delphine PAGE, Architecte) a permis de faire le point, d'une part, sur l'aspect «Pôle Santé », au regard des positionnements respectifs de la Commune et des professionnels locaux de la santé, et, d'autre part, sur la définition du projet architectural.

Sur ce second point, le CAUE, qui se propose de rédiger le cahier des charges permettant le lancement d'une consultation d'architectes, a demandé la réalisation préalable d'un diagnostic solidité des bâtiments afin d'évaluer la nature et le coût des travaux de réhabilitation à opérer.

De plus, il s'avère nécessaire, pour la Commune, de préciser si elle entend conserver, ou détruire, la grange située à l'entrée du site, sachant que la suppression de ce bâtiment (qui, contrairement aux bâtiments conventuels, ne présente aucune identité architecturale particulière) ouvrirait une large perspective sur les espaces paysagers et permettrait d'aménager une zone de stationnement.

A l'heure actuelle, une première évaluation sommaire du projet laisse apparaître un coût approximatif de 400.000 € H.T., soit 1.500 €/m² (Jean-Jacques LÉON insistant sur la nécessité d'évaluer ce montant au plus près, dans la mesure où il sera déterminant pour le coût des honoraires d'architecte).

Invité à se prononcer, le Conseil municipal :

- formule un accord unanime pour la réalisation du diagnostic solidité des bâtiments, confié à Madame le Maire le soin de prendre toutes dispositions en vue d'une consultation à cet effet, l'autorise à signer tous documents nécessaires et rappelle que les crédits permettant la prise en charge de la dépense correspondante sont prévus au compte 2031 – 0021 du budget principal de l'exercice 2012,
- se montre favorable, sur le fond, à la démolition de la grange mais se réserve la possibilité d'entendre l'avis d'un architecte qui pourrait se positionner différemment.

Madame le Maire aborde ensuite l'aspect financement de ce projet, notamment au-travers des diverses aides auxquelles il pourrait donner lieu (sachant que la possibilité de contraction d'un prêt, dans le contexte extrêmement difficile que l'on rencontre, à l'heure actuelle, reste une condition déterminante pour la concrétisation de l'opération) :

- Un entretien avec Monsieur le Sous Préfet de PARTHENAY a permis d'évoquer une possibilité d'obtention éventuelle d'une subvention au titre de la D.E.T.R. mais il faudrait que le projet porte sur l'aménagement d'une Maison de Santé labellisée avec accompagnement de l'A.R.S. (laquelle contribuerait également au financement),
- du côté Région POITOU-CHARENTES, Madame Françoise BELY, Conseillère régionale, a indiqué la possibilité d'obtention d'une aide maximum d'un montant de 120.000 € au titre du F.R.I.L.
- pour ce qui concerne le Département, et suite à une rencontre avec Madame Marie PERSYN, il apparaît que le projet pourrait donner lieu à une attribution d'aides au titre des dispositifs PROXIMA-Travaux et PROXIMA –Aide à la décision.

Madame le Maire met fin à l'examen de cette question en précisant que nous n'en sommes qu'au tout début des démarches sur ce projet, les prochaines étapes, programmées à court terme, étant les suivantes :

- poursuite de la définition des besoins en partenariat avec le Pays de Gâtine et les professionnels locaux (Sachant qu'il s'avère impératif que ces derniers adhèrent pleinement au projet et s'impliquent dans la dynamique lancée pour que l'opération se concrétise),*
 - poursuite de la définition du projet architectural et du plan de financement.*
- De plus, suite à l'annonce passée en vue d'accueil d'un kiné à THÉNEZAY, les prises de contact auprès du Maire se poursuivent.*

D 41-2012 : PROJET DE CESSION D'UNE CELLULE DE L'ESPACE RONDIER À M. EMMANUEL GAUVIN

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le souhait formulé par M. Emmanuel GAUVIN, ostéopathe, de pouvoir acquérir à THÉNEZAY un local lui permettant de transférer son cabinet actuellement situé au n° 9 de l'Espace Rondier et la proposition qui lui a été faite, portant sur une cellule également située dans l'Espace Rondier, entre l'immeuble collectif n° 8 et la propriété de Madame CIR.

Jean-Jacques LÉON et Gaëlle PROUST-FLORISSON, Conseillers municipaux, ont procédé à une visite des locaux en vue d'estimation. Un état médiocre ainsi que quelques contraintes ont été constatés, notamment au regard de l'accessibilité. De plus, la Commune devra conserver la propriété du grenier en raison du passage de canalisations. Pour toutes ces raisons, ils proposent de retenir une estimation à hauteur de 5.000 € maximum.

Madame le Maire rappelle que s'ajouteront également les contraintes liées à la réalisation des travaux de rénovation extérieure en cohérence avec ceux que la Commune opérera sur l'ensemble du site (sachant que la traduction de cette contrainte, au plan formel, reste à définir).

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, invité à arrêter une décision, à l'unanimité :

-fixe à 3.000 € le montant sur lequel une offre de cession va être proposée à M. Emmanuel GAUVIN, (sachant qu'il conviendra de revoir ultérieurement l'aspect contraintes) et confié à Madame le Maire le soin de poursuivre la négociation en cours.

D 42-2012 : TRAVAUX DE VOIRIE (RUE DU FIEF GUICHARD) :
LANCEMENT DE CONSULTATION ET CHOIX D'ENTREPRISE

Sur proposition de Madame le Maire et de Jacky PROUST, Adjoint responsable de la voirie, lesquels rappellent l'inscription de crédits portée au budget principal de l'exercice 2012 en vue de la réalisation de travaux de voirie, comprenant, entre autres opérations prévues, des travaux dans la rue du Fief Guichard,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- charge Madame le Maire de prendre toutes dispositions en vue du lancement d'une consultation permettant la réalisation de ces travaux,
- l'autorise à retenir l'entreprise qui apparaîtra, à l'issue de la consultation, la mieux disante et l'autorise également à signer tous documents nécessaires.

Le Conseil municipal observe également qu'il conviendra, à cette occasion, de tenir compte du projet de vente de parcelles actuellement prévu sur la propriété ARTUS, projet prévoyant plusieurs aménagements de sorties sur la rue du fief Guichard.

D 43-2012 : OPÉRATIONS DE RÉGULARISATIONS DE VOIRIE AU HAMEAU DES JUMEAUX

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à une régularisation de la situation de la voirie en plusieurs secteurs du hameau des JUMEAUX à THÉNEZAY.

Une prise de contact avec les divers propriétaires concernés sur les lieux a permis de définir les perspectives suivantes présentées au Conseil municipal et commentées à partir d'un plan (joint en annexe) :

Site n° 1 :

L'indivision NERBUSSON (Madame Pierrette NERBUSSON – domiciliée à THÉNEZAY – 3, Les Jumeaux - et ses enfants) laissera à la Commune de THÉNEZAY une surface issue de la parcelle AN n° 173 (surface en vert sur le plan- site n°1) et la Commune de THÉNEZAY lui laissera, après réalisation d'une enquête publique entérinant la désaffectation de la section de voirie concernée, un tronçon du chemin rural dit de Maurivet aux Jumeaux (tronçon figurant en rouge sur le plan- site n°1).

Cette opération sera réalisée dans les conditions financières suivantes :

- l'ensemble des frais liés à la réalisation des bornages nécessaires ainsi qu'à l'établissement de l'acte notarié, qui doit être confié à Me Karl BORDRON, Notaire, 5, Place de la Croix Blanche- 86170 VOUZAILLES - sera supporté par l'indivision NERBUSSON.

De plus, en fonction des surfaces qui apparaîtront au vu des bornages prévus :

-si la surface issue du chemin rural de Maurivet aux Jumeaux est égale ou inférieure à la surface issue de la parcelle AN n° 173, l'indivision NERBUSSON fera don de cette surface à la Commune de THÉNEZAY tandis que cette dernière lui cèdera, pour la somme d'un euro symbolique, le tronçon du chemin rural dit de Maurivet aux Jumeaux.

-Si, à l'inverse, la surface issue du chemin rural de Maurivet aux Jumeaux est supérieure à la surface issue de la parcelle AN n° 173, l'Indivision NERBUSSON fera don, à la Commune de THÉNEZAY, de la surface issue de la parcelle AN n° 173 et elle versera à cette dernière, pour l'acquisition du tronçon de

chemin rural, une somme calculée sur la base de 0,40 € par m² au-delà de surfaces équivalentes pour chacune des parties.

Sites n° 2 et 3 et 4 :

L'indivision NERBUSSON laissera à la Commune de THÉNEZAY une surface issue de la parcelle AN n° 164 (surface en vert sur le site n° 3 figurant au plan) ainsi qu'une surface issue de la parcelle AN n° 97 (surface en vert sur le site n° 4 figurant au plan) et la Commune de THÉNEZAY lui laissera, après réalisation d'une enquête publique entérinant la désaffectation de la section de voirie concernée, un tronçon du chemin rural, sans dénomination, conduisant au chemin rural des Jumeaux à Laurière (tronçon correspondant au site n° 2, figurant en rouge sur le plan).

Cette opération sera réalisée dans les conditions financières suivantes :

-l'ensemble des frais liés à la réalisation des bornages nécessaires ainsi qu'à l'établissement de l'acte notarié, qui doit être confié à Me Karl BORDRON, Notaire, 5, Place de la Croix Blanche – 86170 VOUZAILLES - sera supporté par l'indivision NERBUSSON.

De plus, considérant la différence des surfaces considérées, l'Indivision NERBUSSON fera don, à la Commune de THÉNEZAY des surfaces respectivement issues des parcelles AN n° 164 et AN n° 97 et la Commune de THÉNEZAY lui cèdera, pour la somme d'un euro symbolique, le tronçon de chemin rural précédemment désigné.

Site n° 5 :

la Commune de THÉNEZAY cèdera à M. Xavier GAULT, domicilié 2, Les Jumeaux à THÉNEZAY et ce, après réalisation d'une enquête publique entérinant la désaffectation de la section de voirie concernée, un tronçon de chemin rural, sans dénomination, conduisant au chemin rural des Jumeaux à Laurière (tronçon figurant en bleu sur le plan).

Cette opération sera réalisée dans les conditions financières suivantes :

-l'ensemble des frais liés à la réalisation des bornages nécessaires ainsi qu'à l'établissement de l'acte notarié - devant être confié à Me Karl BORDRON, Notaire, 5, Place de la Croix Blanche – 86170 VOUZAILLES - sera supporté par M. Xavier GAULT et cette cession sera opérée sur la base de 0,40 €/m².

Sites n° 6 et 7 :

M. Serge GAULT, domicilié 1, La Chèze – 86190 LATILLÉ, propriétaire de la parcelle AN n° 32, laissera à la Commune de THÉNEZAY une surface issue de ladite parcelle (surface en vert correspondant au site n° 6 sur le plan) et la Commune de THÉNEZAY lui laissera, après réalisation d'une enquête publique entérinant la désaffectation de la section de voirie concernée, un tronçon du chemin rural dit de Maurivet aux Jumeaux (tronçon figurant en rouge sur le plan et correspondant au site n° 7).

Cette opération sera réalisée dans les conditions financières suivantes :

-l'ensemble des frais liés à la réalisation des bornages nécessaires ainsi qu'à l'établissement de l'acte notarié -devant être confié à Me Karl BORDRON, Notaire, 5, Place de la Croix Blanche – 86170 VOUZAILLES - sera supporté par M. Serge GAULT.

De plus, M. Serge GAULT fera don, à la Commune de THÉNEZAY, de la surface issue de la parcelle AN n° 32 tandis que cette dernière lui cèdera, pour un montant d'un euro symbolique, le tronçon du chemin rural dit de Maurivet aux Jumeaux.

Il a également été prévu que la Commune de THÉNEZAY procèderait à des travaux d'aménagement de la voirie, élargie du fait du don de terrain opéré par M. Serge GAULT, ce dernier se chargeant des travaux d'empierrement nécessaires.

En complément de ces dispositions, il a également été demandé que la Commune de THÉNEZAY procède à la réalisation de travaux de débarnage le long des parcelles AN n° 27 et AN n° 28 (site n° 8 du plan).

Invité à se prononcer sur la suite qu'il convient d'apporter à ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un accord de principe pour la réalisation de l'ensemble des opérations prévues et ce, aux conditions indiquées par Madame le Maire.

- Charge cette dernière de prendre toutes dispositions permettant d'organiser les enquêtes publiques nécessaires et d'élaborer les dossiers correspondants.

-Autorise également Madame le Maire à signer tous documents nécessaires ainsi que les actes notariés qui seront établis par Me Karl BORDRON – Notaire – 5, Place de la Croix Blanche – 86170 VOUZAILLES.

Suite à cette prise de décision, le Conseil municipal émet une proposition portant sur les dispositions prévues pour les sites n° 2, n° 3 et n° 4 : Afin de simplifier l'opération dans sa globalité, le Conseil municipal suggère que le tronçon de chemin correspondant au site n° 5 soit cédé, comme prévu, à M. Xavier GAULT et que le reste de ce tronçon soit entièrement cédé à l'Indivision NERBUSSON (ce qui permettrait à cette dernière de conserver la propriété de la surface correspondant au site n° 3).

Madame le Maire se charge de soumettre cette variante à l'Indivision NERBUSSON et le Conseil municipal précise qu'il reverra ce point lors d'une prochaine séance.

D 44-2012 : PERSONNEL COMMUNAL : RÉGIME INDEMNITAIRE 2012

Madame le Maire, rappelle au Conseil municipal :

- le régime indemnitaire mis en place par délibération du 30 mars 1992 et reconduit chaque année depuis lors, au profit des agents communaux,

-sa délibération en date du 23 janvier 2012 aux termes de laquelle il a fixé le régime indemnitaire applicable, à titre provisoire, en l'attente d'une définition du régime indemnitaire propre à l'année 2012.

Elle présente ensuite le détail (ci-après indiqué) des indemnités qui pourraient être attribuées au titre de l'année 2012 , la date de référence prise en considération, pour ce qui concerne à la fois l'effectif et la situation des agents ainsi que le montant de base afférent à chaque catégorie d'indemnité retenue, étant celle du 1^{er} janvier 2012 :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

Cadre d'emploi : Attachés Territoriaux

Personnel concerné :

1 -Attaché Territorial

Nombre d'agents concernés : 1

Indemnités proposées :

* I.F.T.S. – montant de référence annuel du grade x 1 agent

*Indemnité d'Exercice de Mission : montant de référence annuel du grade x coefficient 1,4 x 1 agent.

Agents relevant de la catégorie C

Personnel concerné :

1- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nombre d'agents concernés : 1

Indemnités proposées :

-I.A.T. : montant de référence annuel du grade x coefficient de 1,8 x 1 agent.

-Indemnité d'Exercice de Mission : montant de référence annuel du grade x 1 agent

2 Adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe

Nombre d'agents concernés : 2

Indemnité proposée :

-I.A.T. : montant de référence annuel du grade x coefficient multiplicateur d'ajustement de 5 x 2 agents.

FILIÈRE CULTURELLE :

Personnel concerné :

Grade:

1- Adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe

Nombre d'agents concernés : 1

Indemnité proposée :

I.A.T. : montant de référence annuel du grade (au prorata du temps de travail) x coefficient multiplicateur d'ajustement de 2 x 1 agent.

FILIÈRE TECHNIQUE :

Personnel concerné :

Grades :

1-Agent de maîtrise

Nombre d'agents concernés : 1

Indemnité proposée :

I.A.T. : montant annuel de référence du grade x coefficient multiplicateur d'ajustement de 6 x 1 agent.

2- Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe

Nombre d'agents concernés : 11

Indemnité proposée :

I.A.T.

-Calcul de l'enveloppe globale: montant annuel de référence du grade x coefficient multiplicateur d'ajustement de 1,86 x 11 agents.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-retient, en son intégralité, la proposition formulée par Madame le Maire et rappelle que les attributions individuelles sont de la compétence de cette dernière,

- précise, s'agissant du régime indemnitaire arrêté pour le cadre d'emploi « Attaché », que la mise en place de la PFR pourra être envisagée lorsqu'elle sera entrée en vigueur pour l'ensemble des cadres d'emplois bénéficiaires dans la collectivité,

-précise que les agents titulaires et stagiaires bénéficieront de ce régime indemnitaire en fonction de leur temps de travail, de la date de leur recrutement ou de leur période d'emploi auprès de la Commune,

-reconduit également, au titre de l'année 2012, les principes d'attribution :

-d'indemnités de responsabilité aux divers agents auxquels sont confiées des fonctions de régisseurs de recettes,

-d'indemnités kilométriques, tels qu'ils ont été définis et détaillés par délibération du 29 janvier 2004 et reconduits, chaque année, sans modifications,

-dit que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités sont inscrits aux comptes 6411, 6251 et 6256 du budget primitif communal 2012 et que le versement en sera effectué mensuellement.

D 45-2012 : PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR NEUF (SERVICES TECHNIQUES) : **LANCEMENT DE CONSULTATION**

Sur proposition de Madame le Maire et de Jacky PROUST, Adjoint responsable de la voirie, lesquels rappellent l'inscription portée en section d'investissement du budget principal de l'exercice 2012 en vue de l'acquisition d'un tracteur neuf pour les services techniques de la voirie,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-charge Madame le Maire de prendre toutes dispositions en vue du lancement d'une consultation (portant sur un marché à procédure adaptée – selon articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics),

- se prononce toutefois, de la façon suivante (par vote à main levée), sur le principe d'acquisition d'un tracteur neuf :

11 votants – 8 voix POUR - 1 voix CONTRE – 2 abstentions.

D 46-2012 : ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE (SDIS 79 – COMMUNE DE LA FERRIÈRE – COMMUNE DE THÉNEZAY)

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réunion d'information qui s'est tenue, le 13 avril dernier, en mairie de THÉNEZAY, regroupant les Communes de THÉNEZAY et de LA FERRIÈRE, (respectivement représentées par leurs Maires) avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des DEUX-SÈVRES (représenté par le Commandant Alain FARIAT), dans la perspective de l'élaboration de leurs P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde), les deux Communes étant soumises à cette obligation du fait de la mise en place d'un P.P.R.T. lié à l'activité de la Sté E.S.A., installée en forêt d'Autun.

Le SDIS 79 proposant aux Communes une mission de conseil et d'assistance technique à cet effet, Madame le Maire soumet au Conseil municipal le texte de la convention de partenariat tripartite qu'il conviendrait de signer en cas d'accord.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Retient la proposition émise par le SDIS 79 en vue d'exercice d'une mission de conseil et d'assistance technique auprès des Communes dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde,
- Adopte, en son intégralité, la convention de partenariat correspondante et autorise Madame le Maire à la signer conjointement avec Monsieur le Maire de LA FERRIÈRE et Monsieur le Président du S.D.I.S. 79,
- Précise que la dépense liée à cette mission (basée sur un tarif journalier de 800 € dont chacune des deux Communes bénéficiaires assurera la prise en charge à raison de la moitié du montant) fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits au compte 6188 du budget principal de l'exercice 2012.

D 47-2012 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE « PÉDIBUS » : ADOPTION CONVENTION (PROVISOIRE) ASSOCIATION FAMILLES RURALES / COMMUNE DE THÉNEZAY

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le transfert, opéré du 23 avril au 7 mai, des divers services gérés par l'association FAMILLES RURALES vers la nouvelle structure Enfance Jeunesse que la Communauté de Communes du Pays Thénezéen a aménagée à THÉNEZAY, 8, rue des Ecoles.

Dans le cadre du fonctionnement des activités, un service « Pédibus » a été mis en place afin de permettre l'accompagnement des enfants, sur les trajets allers et retours entre l'Espace Enfance Jeunesse et les écoles (sachant que des agents communaux affectés auprès de l'école primaire « Germain RALLON » participent à ces accompagnements en partenariat avec les agents de l'association).

Suite à une présentation du texte de la convention devant être signée à cet effet (et ce, à titre provisoire pour une période prévue jusqu'à la fin du mois de juillet 2012), Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette convention en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à la signer conjointement avec l'association FAMILLES RURALES.

D 48-2012 : PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TRIO (EMMAÛS France) POUR DÉPÔT DE CONTENEURS DE COLLECTE DE TEXTILES : ADOPTION CONVENTION CORRESPONDANTE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réception d'une correspondance de l'association TRIO (600, Avenue de Paris – 79000 NIORT), association créée en 2003 par EMMAÛS France, laquelle recycle et valorise les déchets textiles.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'association propose aux collectivités d'installer, sur leur territoire, un ou plusieurs conteneurs de collecte de textile, sachant qu'en cas d'accord, une convention de partenariat doit être signée.

Après avoir effectué une lecture du texte de cette convention de partenariat, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que l'association TRIO installe sur le territoire de la Commune un ou plusieurs conteneurs destinés à la collecte de textiles (l'emplacement retenu étant le parking du stade, à proximité des conteneurs Croix Rouge),

-autorise Madame le Maire à signer l'accord de partenariat correspondant.

D 49-2012 : CONTROLE SANITAIRE « LEGIONELLES » SUR INSTALLATIONS PRODUCTION EAU CHAUDE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à des contrôles sanitaires destinés à la recherche et au dénombrement éventuel de légionelles à partir des points de production d'eau chaude suivants : douches du gymnase, douches des vestiaires du stade municipal et douchette équipant l'évier de la salle des fêtes.

Le devis transmis à cet effet par le laboratoire LASAT – 5, Allée de l'Océan – BP 40355 – 17001 LA ROCHELLE CEDEX 01 (devis en date du 5 avril 2012) propose une mission complète pour un coût annuel 2012 de 589,33 € TTC (avec option : remise de carnet sanitaire – coût : 17,07 € TTC).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition émise par le laboratoire LASAT (mission de contrôle et carnet sanitaire),
- autorise Madame le Maire à signer la commande correspondante,
- précise que la dépense fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6156 du budget principal – exercice 2012.

D 50-2012 : FÊTE DU 14 JUILLET 2012: CHOIX D'UN FEU D'ARTIFICE

Madame le Maire et Joëlle DAVAULT, adjoint responsable des fêtes et cérémonies, rappellent les dispositions actuellement prises en vue de l'organisation de la fête du 14 juillet prochain et notamment celles portant sur le choix d'un feu d'artifice (Joëlle DAVAULT précisant que plusieurs sociétés ont été consultées et que le comité doit prochainement émettre un avis en vue d'un choix).

Suite à cet exposé, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confie au comité consultatif le soin d'effectuer le choix du feu d'artifice 2012,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à sa commande,
- précise que la dépense correspondante fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits au compte 6232 du budget principal – Exercice 2012.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES:

-Devenir des locaux de l'ancienne Trésorerie: les services de l'association Familles Rurales et de la Crèche Halte Garderie étant, depuis peu, transférés auprès du Pôle communautaire Enfance Jeunesse, les locaux de l'ancienne Trésorerie sont désormais vacants et il convient de s'interroger sur le devenir de ce bâtiment (Madame le Maire évoquant plusieurs options,: vente, réalisation d'une opération d'aménagement reposant sur un partenariat public-privé, ou autre formule à trouver).

-Construction d'un nouveau centre de secours: Madame le Maire signale que la réunion qui avait été prévue, le 3 mai, avec le Service Départemental de Secours et d'Incendie, en vue d'une présentation du projet, a été annulée pour être reportée à une date ultérieure (non connue, à ce jour).

-Réunion communautaire du 27 avril autour de la préparation de la mise en place de la future intercommunalité: Le cabinet KPMG, retenu pour l'étude préalable, a fait état, à THÉNEZAY, devant l'ensemble des collectivités appelées à constituer l'une des futures entités territoriales du Département, du travail réalisé, à ce jour, sur divers aspects (compétences, gouvernance, représentation des Communes, etc.).

Le sentiment d'un travail mené à contresens sur cette importante question a été ressenti par un certain nombre d'élus. En effet, avant de définir, en premier lieu, le périmètre d'un nouveau territoire, n'aurait-

il pas été préférable de définir un projet de territoire et d'en déduire la liste des compétences à lui confier avec analyse et évaluation des diverses incidences (notamment financières) ?

Plusieurs scénarios ont été présentés à l'assemblée et une étude va être lancée sur chacun des cas de figure retenus afin d'en évaluer les impacts.

A noter que la synthèse de cette présentation a donné lieu à la transmission d'un document dont la diffusion est proposée aux Conseillers.

Suite à cette réunion de présentation, et pour ce qui concerne le secteur thénezéen, Madame le Maire observe que la nécessité de faire le point a été ressentie et qu'une rencontre va être prochainement organisée entre tous les Maires du Canton afin de réagir à la proposition émise à partir de trois scénarios et de revoir la définition des compétences.

Prochaine étape: réunion programmée, fin juin, à CHÂTILLON SUR THOUET (la date exacte restant à préciser).

-Projet d'acquisition de terrains (secteur du Fief Pousson) auprès des consorts GUILBAULT: Madame le Maire informe le conseil municipal de la poursuite des démarches entamées. Une correspondance vient d'être adressée à Madame Paulette GUILBAULT (usufruitière) et à ses enfants (propriétaires). Une réponse est attendue en vue d'une rencontre avant le mois de juillet.

-Projet sécurité-circulation en centre bourg: le cabinet DL INFRA actualise le projet au vu des dispositions figurant au P.A.V.E. et dès que la nouvelle version du projet sera transmise, les partenaires financiers seront sollicités en vue du lancement d'une première tranche de travaux (Il faudra également traiter l'aspect emprunt).

-Voirie et pratiques de cultures: On a constaté, dans la Commune, qu'un certain nombre de chemins ruraux voyaient, au fil du temps, leurs bas côtés progressivement « grignotés » par des semis.... Cette situation irrégulière va faire l'objet d'un examen en commission de voirie.

QUELQUES INFOS DES COMITÉS:

Seul, pour le moment, le comité « communication – bulletin municipal – site internet » a une info à apporter : Thierry PASQUIER précise que la prochaine édition du bulletin municipal est en cours de préparation. Sa diffusion est prévue en début du mois de juillet.

Avant de mettre fin à la séance, Madame le Maire énumère quelques dates à retenir:

-15 mai: réunion du comité Animation – Loisirs et Fêtes (choix d'un feu d'artifice et réunion avec les Président d'associations locales en vue de la mise en place de la « Journée des Associations » 2012).

-16 mai: réunion Solidair'Net à 18 h à SAURAI, S,

-22 mai à 20 h 30: réunion bilan NATUR'AGIR,

-23 mai: réunion du Conseil communautaire,

-10 et 17 juin: élections législatives,

-15 juin: vernissage de l'exposition de dessins de M. Pierre GRASSIGNOUX,

-20 juin: prochain séance de Conseil municipal,

-29 juin: concert à la salle Michel BONNET,

-29 juin : réunion d'information (s'adressant à tous les Conseillers municipaux) sur l'intercommunalité, à 18 h, à la salle des fêtes de CHÂTILLON S/THOUET.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.